

Affaire Borrel: la juge convoque le président de Djibouti
14.02.07 | 21h19

PARIS (Reuters) - La juge Sophie Clément, chargée d'enquêter sur la mort du magistrat Bernard Borrel, il y a 11 ans à Djibouti, a demandé à entendre le président djiboutien Ismaïl Omar Guelleh, présent à Cannes pour le sommet France-Afrique.

"Nous avons sollicité l'audition, et la juge Clément a accepté notre requête. C'est une bonne chose. Cela signifie que la magistrate a jugé indispensable à la recherche de la vérité de pouvoir entendre M. Guelleh", a déclaré à Reuters Me Olivier Morice, avocat de la veuve du juge français.

"Nous verrons bien si M. Guelleh est de bonne volonté", a ajouté l'avocat, qui juge "absolument indécent" que les autorités françaises accueillent le président djiboutien.

Bien qu'annoncé, le président Guelleh était absent du dîner offert par Jacques Chirac mercredi en l'honneur de 17 chefs d'Etats et de gouvernement francophones, à l'hôtel Sofitel de Cannes.

L'entourage du chef de l'Etat français a assuré que le président djiboutien serait bien présent au sommet, qui commence officiellement jeudi matin.

Interrogé sur la possibilité d'une audition d'Ismaïl Omar Guelleh par la justice française, cette même source a précisé qu'"il existe un principe intangible en droit international selon lequel un chef d'Etat (en voyage à l'étranger) bénéficie d'une immunité de juridiction".

"Cela s'applique dans le cas d'espèce", a-t-elle souligné.

La juge Clément avait tenté sans succès d'interroger le président djiboutien lors de la visite de ce dernier en mai 2005 à Paris, où il avait été reçu par Jacques Chirac.

"UN CONTEXTE DIFFERENT"

"Nous sommes cette fois dans un contexte différent. Il y a quatre mandats d'arrêt internationaux lancés contre des ressortissants de Djibouti, dont le procureur général et le chef des services secrets", a souligné Olivier Morice.

En octobre, en dépit des réquisitions du parquet, la juge a délivré des mandats d'arrêt contre les deux assassins présumés du juge Borrel, Awalleh Guelleh et Hamouda Hassan Adouani, des repris de justice en fuite.

Deux autres mandats ont été lancés, cette fois par la chambre de l'instruction de Versailles, pour "subornation de témoins" contre le procureur général de Djibouti Djama Soulaïman Ali et le chef des services secrets, Hassan Saïd Khaireh.

"S'il (Guelleh) n'est pour rien dans l'histoire, on n'arrive pas à comprendre sa position", a déclaré de son côté sur LCI Elizabeth Borrel, qui se bat depuis des années pour démontrer que son mari a été assassiné.

Le corps de Bernard Borrel, coopérant français et conseiller technique auprès du ministère de la Justice djiboutien, a été retrouvé carbonisé en octobre 1995.

L'hypothèse du suicide avait été initialement retenue. Après plusieurs changements de magistrats et des expertises, notamment médico-légales, la piste criminelle est désormais suivie.

"J'attends qu'on ne s'arrête pas aux auteurs matériels et qu'on nous trouve le mobile pour remonter aux commanditaires", a ajouté Elisabeth Borrel.

La France a accepté en août dernier la compétence de la Cour internationale de justice (CIJ), saisie par Djibouti qui accuse Paris de manquer à ses devoirs d'entraide judiciaire dans l'enquête sur la mort du magistrat.

La juge Clément a refusé de transmettre son dossier à la justice djiboutienne en invoquant l'attitude dans ce dossier du procureur de Djibouti.